

Mlle MacDonald: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que nous arrivons au terme de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport et que nous avons maintenant consacré à la discussion des divers amendements pas mal de temps parlementaire. On a proposé 79 amendements différents. J'en ai accepté quelques-uns au cours du débat ici à la Chambre et au comité.

● (1700)

Il ne reste plus qu'un amendement à étudier avant d'avoir terminé l'étape du rapport. Je sais que j'ai le consentement de la porte-parole du parti libéral, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone). Je demanderais aux députés du Nouveau parti démocratique de bien vouloir nous accorder le temps qu'il faudra pour terminer cet après-midi l'étape du rapport.

M. Gauthier: Il est 17 heures.

Mlle MacDonald: Il ne reste qu'un amendement à étudier avant d'avoir fini.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la requête de la ministre. A première vue, elle paraît raisonnable. Considérée dans le contexte de la façon dont les trois partis ont abordé le projet de loi, elle aurait du bon sens.

Toutefois, il y a quelques minutes à la Chambre, à propos de la mesure législative la plus importante qu'on ait présentée depuis quelques décennies en matière sociale, le projet de loi sur les services de garde d'enfants, le gouvernement n'a donné aucune indication de vouloir y consacrer un débat raisonnable. Il a imposé la guillotine après qu'un seul député de chacun des trois partis soit intervenu.

Nous avons fait des progrès encourageants, et je crois bien franchement que la ministre nous a fait à bon droit cette demande, mais étant donné que nous avons déjà discuté d'une motion de clôture à la Chambre, je ne trouve pas que la requête soit raisonnable.

Nous espérons cependant que la mesure sera acceptée rapidement à l'étape du rapport dès que nous en serons saisis à nouveau.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant aux affaires émanant des députés selon l'ordre établi au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OPPORTUNITÉ D'INFORMER LES DÉPOSANTS LORSQUE LEURS DÉPÔTS NE SONT PAS ASSURÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 août, de la motion de M. Riis:

Suite au débat sur la motion de M. Riis, appuyé par M. Blackburn (Brant),—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en collaboration avec les provinces, un système obligeant les particuliers qui déposent de l'argent dans des institutions financières non couvertes par l'assurance-dépôts à signer un formulaire d'exonération pour

Institutions financières

indiquer qu'ils savent parfaitement que les dépôts ne sont pas assurés en cas de faillite de l'institution.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir continuer mon discours sur cette question qui a été portée à notre attention par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). J'ai de bonnes nouvelles pour le député. En fait, c'est probablement plus que ce qu'il mérite après avoir traité le gouvernement comme il l'a fait en ce qui concerne les services de garde d'enfants, le libre-échange et toutes les autres questions. Cependant, lorsque les députés conservateurs jugent que quelqu'un a une bonne idée, ils l'appuient.

Dans quelques instants, je présenterai un amendement qui rendra cette motion d'initiative parlementaire acceptable pour le gouvernement. Il n'apportera aucun changement important, seulement quelques modifications sur le plan de la forme.

Lors de ma première intervention, j'ai dit que c'était là une bonne idée. Il est arrivé souvent récemment au Canada que des gens fassent des dépôts dans divers établissements sans savoir si ces dépôts étaient assurés ou non par la SADC ou en pensant qu'ils l'étaient. Ils ont fini par apprendre, à leur grand chagrin, que ce n'était pas le cas.

C'est une chance que le député de Kamloops—Shuswap ait choisi de présenter une motion et non un projet de loi. Sur les questions comme les services de garde d'enfants et le libre-échange, les libéraux et les néo-démocrates ont encouragé le Sénat à être récalcitrant, attitude qu'il a même gardée au moment d'étudier les idées présentées par le député de Bow River (M. Taylor) dans son projet de loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales. En effet, ce projet de loi a connu un séjour assez tumultueux au Sénat. C'est une chance que le député n'ait pas à passer par là.

Je voudrais faire une petite observation avant de passer au discours préparé. Elle concerne les formulaires d'exonération, au cas où nous adoptions ce système.

Lorsqu'on va dans une banque ou une société de fiducie pour ouvrir un compte et y déposer de l'argent, on reçoit toute une pile de formulaires, tous rédigés en jargon juridique. On nous dit de signer aux différents endroits indiqués par un x. Si nous ne signons pas, on ne prend pas notre argent et n'ouvre pas un compte. Très peu de gens lisent ces formulaires. S'il doit y avoir une formule d'exonération, il faut qu'elle soit imprimée en caractères gras sur un morceau de papier que l'on ne risque pas de confondre avec un autre formulaire.

Le débat entourant cette motion nous porte à croire que la Chambre appuie presque à l'unanimité les buts de la motion du leader parlementaire du NPD. Cependant, comme bon nombre de députés des deux côtés de la Chambre l'ont souligné, la proposition formulée dans cette motion comporte certains problèmes.

Pour ma part, je me rallie à la position de plusieurs de mes collègues qui, tout en étant favorables à l'esprit de cette motion, ne peuvent l'appuyer dans sa forme actuelle en raison de ces lacunes.